



Liquidation judiciaire et vente aux enchères

Par **sauvage**, le **04/06/2010** à **12:00**

Bonjour,

Je suis nue propriétaire d'une maison et mon ex est usufruitié, il est en liquidation judiciaire et le liquidateur met en vente l'usufruit. Je me propose d'acheter l'usufruit. J'aimerais savoir quels sont les procédures a effectuer une fois le jugement de vente effectué pour l'expulsion ? quels sont les délais pour l'expulsion, si mon ex à la possibilité de se défendre pour ne pas être expulsé et les tarifs des procédures ? merci par avance pour votre réponse. Ps : il y a aussi la possibilité de vendre aux enchères la totalité du bien (l'usufruit ainsi que la nue-propriété), si c'est le cas, qui fera la procédure d'expulsion ? merci